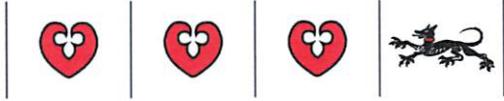


Gemeng **Feelen**



Elections complémentaires du 8 mai 2022

AVIS AU PUBLIC

Consultation des listes électorales entre le 4 et 11 mars 2022

Il est porté à la connaissance du public que les listes électorales pour les **élections complémentaires du 8 mai 2022** ont été provisoirement arrêtées en date du 4 mars 2022.

Les listes sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal et peuvent être consultées par les citoyens **pendant la période du 4 au 11 mars 2022** inclus.

Après consultation, tout citoyen peut, le cas échéant, adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu **jusqu'au 11 mars 2022 au plus tard**. Tout citoyen peut produire, contre récépissé, les titres des personnes qui, n'étant pas inscrites sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Une réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant le tribunal administratif, si elle n'a été préalablement soumise au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Feulen, le 4 mars 2022

Le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre, le secrétaire,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to the mayor.

A smaller, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary.